

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEFQ)

1. Références : i) Pièce C-ACEFQ-0009, page 5

- i) *« L'ACEFQ est cependant d'avis qu'une révision de la prévision des ventes en cours de dossier pourrait, exceptionnellement, s'avérer nécessaire. Une correction tarifaire, dès 2020-2021, d'une partie des impacts de la pandémie pourrait en effet être préférable à une situation de manque à gagner plus important par rapport à des prévisions non révisées. » (Énergir souligne)*

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser ce que l'ACEFQ entend par « une révision de la prévision des ventes en cours de dossier ». S'agit-il d'une révision du dossier qui serait déposée avant le début de l'audience du 31 août 2020, ou d'une révision au cours de l'exercice 2020-2021, soit à la suite de la décision sur le fond de la Régie sur ce dossier?
- 1.2 Cette révision se limite-t-elle au dépôt d'une prévision des ventes révisée ou s'il s'agit d'une révision complète du dossier tarifaire incluant les prévisions de ventes, les revenus, coûts et ajustement tarifaire dans tous les services?